

PARENTS ! L'école de vos enfants est en danger !

Un document du ministère en dit long
sur les intentions de suppressions de postes du gouvernement.
Les conséquences de cette politique
se déclinent très concrètement en Creuse !



Toutes les mesures détaillées sur notre site : www.snuipp.fr

Ce que dit le document du ministère	Ce que nous en pensons
<p><u>Augmentation de la taille des classes dans le 1^{er} degré</u> <i>La définition et l'utilisation des seuils d'ouverture et de fermeture de classes peuvent contribuer efficacement à une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe. L'augmentation de la taille des classes peut donc être globalement envisagée sans dégradation des résultats des élèves. Le resserrement du réseau scolaire doit pouvoir s'accompagner désormais d'une réduction significative du nombre de classes (...)</i></p>	<p>Comme ça c'est clair, le but est d'économiser des postes en gonflant les effectifs des classes. Comment peut-on affirmer que le nombre d'élèves n'a aucune influence sur la vie des classes et les résultats des élèves ? ! D'où vient cette étude ? Demandez à la maîtresse ou au maître de votre enfant si on travaille de la même manière à 20 ou à 28 en classe élémentaire !</p>
<p><u>Réduction du besoin de remplacement dans le 1^{er} degré</u> <i>Recours à des non titulaires pour assurer une part du remplacement, les non titulaires présentant une ressource plus flexible dont le rendement est proche de 100 %. (...) il est possible d'envisager l'organisation hors du temps scolaire de la formation continue à destination des enseignants. Cette pratique existe déjà à des degrés divers dans les académies ; il s'agit a minima d'en accroître l'importance. Recours à des non-titulaires à hauteur de : 80 % pour les absences de moins de deux jours, 50 % de trois à cinq jours, 25 % entre six et dix jours</i></p>	<p>Aujourd'hui les remplaçants sont des enseignants diplômés et formés. Demain, qui seront ces non titulaires ? Enseigner est un métier qui s'apprend ; quelle formation auront ces remplaçants ? Êtes-vous prêt(e)s à confier votre enfant à des personnels sans formation aux métiers de l'enseignement ? Ces remplaçants permettent aussi la formation continue des enseignants, qu'en sera t-il demain ? En Creuse, ce sont des centaines d'élèves qui se trouvent sans enseignant tous les jours. Cela perturbe l'enseignement de toute l'école, oblige les maîtres à annuler les activités prévues et va jusqu'à mettre les élèves en danger !</p>
<p><u>Baisse de la scolarisation des enfants âgés de deux ans</u> <i>En dix ans, le taux de scolarisation des enfants de deux ans dans les écoles publiques et privées sous contrat est passé de 34,8 % à 15,2%. Aux rentrées 2008 et 2009, la baisse a été proche de trois points. L'économie à réaliser devra donc se traduire par une diminution du taux de scolarisation des enfants de deux ans (...) Les prévisions d'effectifs d'élèves intègrent d'ores et déjà une baisse de ce taux ; seule une baisse additionnelle est susceptible de générer une économie. (...) calculer les effectifs des écoles sans tenir compte des enfants de moins de deux ans scolarisés. (...) 27 élèves pour les maternelles relevant de l'éducation prioritaire, 32 élèves pour les autres.</i></p>	<p>La scolarisation précoce des enfants a des effets bénéfiques sur leur scolarité future (et ça, des études le prouvent), tant pis pour les « petits bouts » qui ne pourront plus en bénéficier. Et vous parents, vous êtes d'accord pour payer la crèche un an de plus ? Les « 2 ans » seront dans les classes mais on ne va pas les compter ; drôle de pratique... Demandez à la maîtresse ou au maître de votre enfant si on travaille correctement avec 32 enfants en classe maternelle ! En Creuse, la scolarisation des 2 ans est passée de 50% à 18% !</p>
<p><u>Suppression des enseignants chargés des élèves en difficulté</u> <i>- enseignants chargés de la prévention et du traitement des difficultés scolaires (dont RASED) : 12 918,5 emplois ; Suppression des maîtres G et des maîtres E ; mise en extinction des psychologues scolaires. - les enseignants qui accueillent les primo-arrivants : 920,75 emplois ; - Mais aussi : les conseillers pédagogiques : 3 618,25 emplois ; autres : 1 783,5 emplois</i></p>	<p>C'est le ministère qui le dit : ces postes d'enseignant(e)s spécialisé(e)s sont « entièrement dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin ». Conclusion : « Suppression des maîtres G et des maîtres E ; mise en extinction des psychologues scolaires ». Aujourd'hui déjà, les maîtres E et G n'ont pas les moyens de couvrir les besoins. Les personnels formés pour venir en aide à votre enfant en cas de difficulté persistante ou passagère n'étant plus là vous pourrez toujours essayer de payer quelques cours de soutien.. en espérant que ça marche... et que vous en ayez les moyens.</p>
<p><u>Intervenants extérieurs en langue vivante et assistants étrangers dans le premier degré</u> <i>Il s'agit pour l'académie d'examiner dans quelles conditions des emplois d'intervenants extérieurs en langue vivante et d'assistants étrangers peuvent être supprimés sans nuire à la qualité de la formation dispensée aux élèves. Depuis plusieurs années, le cursus des professeurs des écoles leur permet d'être habilités à enseigner les langues vivantes à l'école.</i></p>	<p>De nombreux intervenants en langue vivante apportent aujourd'hui une expertise reconnue dans l'enseignement des langues à l'école élémentaire. Il est nécessaire de les maintenir là où il y en a besoin, afin que tous les enfants puissent bénéficier de l'enseignement d'une langue, le plus tôt possible.</p>

FUSIONS OU REGROUPEMENT D'ÉCOLES:
ATTENTION DANGER : FAUSSE BONNE IDÉE

Exemple d'un regroupement

Avant carte scolaire :

École 1: 28 élèves = 2 classes

École 2: 15 élèves = 1 classe

École 3: 30 élèves = 3 classes

—————> 73 élèves / 6 classes

Après carte scolaire, sans regroupement :

École 1: 28 élèves = 1 ou 2 classes

École 2: 15 élèves = 1 classe

École 3: 30 élèves = 2 classes

—————> 73 élèves / 4 ou 5 classes

Après carte scolaire, avec regroupement :

École 1: 28 élèves = 1 classe

École 2: 22 élèves = 1 classe

École 3: 23 élèves = 1 classe

—————> 73 élèves / 3 classes

Exemple d'une fusion d'école

Avant carte scolaire :

École maternelle: 35 élèves = 2 classes

École élémentaire: 40 élèves = 3 classes

—————> 75 élèves / 5 classes

Après carte scolaire, sans fusion :

École maternelle: 35 élèves = 2 classes

École élémentaire: 40 élèves = 2/ 3 classes

—————> 75 élèves / 4 ou 5 classes

Après carte scolaire, avec fusion :

École primaire: 75 élèves = 3 classes

—————> 75 élèves / 3 classes

Carte scolaire

2011